

DECRET

SOMMAIRE :

ANNEE 1965 - N° 339 /PC/MFPTAS, DP.2

Nomination.--

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY,

VU
Le Contrôleur
Financier,

C. MIDA HUE

ORIGINAL I
JORD I
PC 8
MFPTAS I
MFAEP I
MSP I
JGF I
DB I
DC 2
CF I
TRESOR I

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°54/PC/SGG du 2 Mai 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret N°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret N°22/PC/MFPTAS du 16 Janvier 1965 portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé Publique ;
- VU la Décision N°454/MEFP/DP.3 du 26 Juin 1963 portant engagement des intéressées en qualité de Sages-Femmes Africaines auxiliaires ;
- SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique,

DECRETE :

ARTICLE 1°.- Conformément aux dispositions de l'article 41 du décret N°22/AC/MFPTAS du 16 Janvier 1965, les Sages-Femmes Africaines auxiliaires 2°catégorie (échelle B échelon 1) dont les noms suivent, titulaires du diplôme de l'Ecole de Sage-Femme Africaine de Dakar sont nommées à compter du 1° Mars 1961 en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du 1° Janvier 1964 au point de vue de la solde, dans le Cadre National des Personnels de la Santé Publique en qualité de Sage-Femme stagiaire (Indice 235) :

Mmes ABCUDCU née ALLABI Alice
d'ALMEIDA née LAINE Victoria Angèle
Mlle AISSI Lydia
Mmes CHODATON née AKPO Juliette
CHEKPO née ADJIBI Basilia
Mlle CODJIA Reine
Mmes DACUDA née da SILVA Cyprienne
DIOGO née ASSAH Edwige Estelle

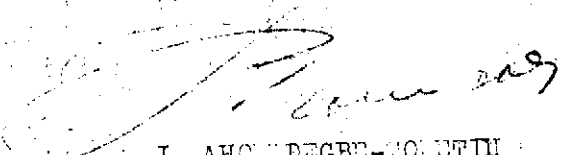
Mmes DCNKPEGAN née GREGOIRE Thérèse
DOUMATEY née AMOUSSOU Valérie
DOUMATEY née DOSSOU Denise
DOLTAIRE née DOUMATEY Loïs
Mlle DJIDONOU Agnès
Mmes JIMADJA née AGONSA Marguerite
MONNOU née LAGBENOU Marie
Mlle da SILVA Charlotte
Mmes TCHACU née QUENUM Thérèse
TETEGAN née d'ALMEIDA Christine

ARTICLE 2.- Les intéressées sont maintenues à la disposition du Ministre de la Santé Publique.

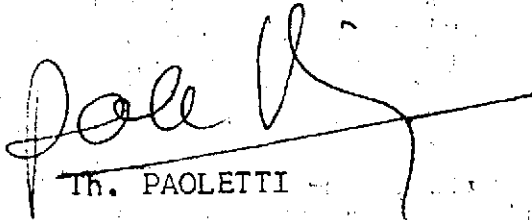
ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

COTONOU, le 5 Octobre 1965

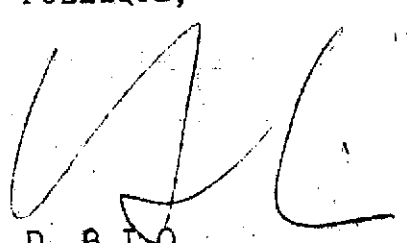
Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,


J. AHO DEGBE-TOLETTI

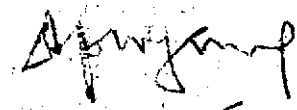
LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES
AFFAIRES SOCIALES,


Th. PAOLETTI

VU
LE MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE,


D. B I O

LE MINISTRE DES FINANCES,
DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET DU PLAN,


F. APLOGAN